

# Nassau (Maison)

Marie-Laure Legay

L'expansion de la France jusqu'aux abords du Rhin donna l'occasion d'échanges intéressés avec les principautés allemandes à qui les Gabelles de France fournissait le sel. Par convention signée en août 1741 entre Versailles et Guillaume-Henri de Nassau-Saarbrück, la Ferme générale parvint à neutraliser la petite principauté de 20 000 habitants : au moyen d'une rente annuelle de 10 000 livres argent cours de France affectées sur les salines de Dieuze et acquittée par les Fermiers généraux, ainsi que de 400 muids de sel au prix fixé par le traité, le prince renonça à l'exploitation des salines de Herbesheim, village voisin de Salzbronn. Lorsque cette rente fut assignée non plus sur la Ferme générale mais sur la chambre du Domaine de Lorraine, le prince sollicita l'intendant Trudaine pour être payé sur Paris par le canal des Fermiers généraux et non par les receveurs généraux des Domaines et bois. En 1776, le prince de Nassau-Saarbrück renouvela la cession des droits, tant gabelles, aides, droits domaniaux et seigneuriaux de ses terres en signant avec Nicolas Leclerc, financier de Dieuze, un bail d'exploitation. Louis XVI donna son accord le 18 mars 1785, à l'exception des droits qui faisaient partie de la Ferme des aides et domaines, pendant dix ans. Les bois de construction, mâtures, chanvre, lin, goudron, potasse, froment, orge, beurre salé, miel, suifs, peaux, laines, viandes, toiles... furent autorisés à entrer jusqu'à concurrence de 2 000 quintaux par an.

## Références scientifiques

### Sources archivistiques et imprimées:

- Sources archivistiques:
  - AN G1 79, dossier 20
  - AN, G1 95, dossier 1, Dieuze
  - AN G1 79, dossier 20
  - AN, G1 95, dossier 1, Dieuze

**Bibliographie scientifique:**

**Citer cette notice:**

Marie-Laure Legay, *Nassau Maison* in Marie-Laure Legay, Thomas Boullu (dir.), *Dictionnaire numérique de la Ferme générale*, [en ligne], 2023, <https://fermege.meshs.fr/notice/151>